

Beaucaire, le 20 mai 2020

DIRECTION GENERALE
JS/ML/BB

Le Maire de Beaucaire Julien SANCHEZ

à

Madame, Monsieur

## Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles L2121-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu le

Mardi 26 mai 2020 à 14h00 Au Casino Municipal Allée du Casino 30300 BEAUCAIRE

Selon l'article 9 de l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales, « Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire [...] si le lieu mentionné au quatrième alinéa de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales ne permet pas d'assurer la tenue de la réunion du conseil municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le conseil peut décider de se réunir en tout lieu, y compris situé hors du territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances. Lorsqu'il est fait application de l'alinéa précédent, le maire informe préalablement le représentant de l'Etat dans le département du lieu choisi pour la réunion du conseil municipal. » Conformément à ce texte, M. le Préfet a été informé que le Conseil Municipal du 26 mai 2020 se déroulera au Casino Municipal.

Selon l'article 10 de l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales, « le maire [...] peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique. » La réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2020 sera retransmise au public de manière électronique. En conséquence, seule la presse, le personnel municipal et le prestataire chargé de la retransmission en direct seront acceptés au Casino.

## L'ordre du jour est le suivant :

- Election du maire
- 2) Fixation du nombre d'adjoints au maire
- 3) Election des adjoints au maire
- 4) Lecture de la charte de l'élu local avec remise d'une copie de la charte et du chapitre III du titre II du CGCT

- 5) Délégations du conseil municipal au maire article L2122-22 du CGCT
- 6) Création des commissions municipales et élection des membres
- 7) Règlement intérieur du conseil municipal 2020/2026 Adoption
- 8) Commission d'appel d'offres composition Election des membres
- 9) Conditions de dépôt des listes commission de délégation de service public
- 10) Commission de délégation de service public Election des membres
- 11) Commission d'appel d'offres et commission de délégation de service public approbation du règlement intérieur
- 12) Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) Fixation de la composition et élection des membres
- 13) Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) Election des membres
- 14) Commission de Contrôle Financier (CCF) Election des membres
- 15) Commission de contrôle des listes électorales Election des membres
- 16) Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées composition
- 17) Organismes extérieurs représentation municipale Elections
- 18) Société Publique Locale (SPL) Terre d'Argence désignation des représentants de la commune de Beaucaire au conseil d'administration et aux assemblées générales (ordinaire, extraordinaire et mixte)
- 19) Indemnité de fonction des élus municipaux
- 20) Remboursement des frais aux élus municipaux
- 21) Création de deux postes de collaborateurs de cabinet et inscription des crédits budgétaires
- 22) Adhésion à l'association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF)
- 23) Aide aux commerçants occupation du domaine public au titre des terrasses
- 24) Procès-verbal du conseil municipal du 15 mai 2020

Vous trouverez ci-joint une note explicative de synthèse ainsi que les pièces y afférentes pour les questions portées à l'ordre du jour.

Les dossiers correspondants pourront préalablement être présentés à votre examen à la Direction Générale des Services.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Diter Cordialenceuts

Julien SANCHEZ Maire de Beaucaire